

Grenoble, le 29 mars 2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ISERE POLE D'EVALUATION DOMANIALE 8, RUE DE BELGRADE 38022 GRENOBLE cedex

POUR NOUS JOINDRE:

Réf. LIDO: 2018-26362V1041

Affaire suivie par : Emmanuel VALENZA
Téléphone : 04.76.85.76.07 / 06.14.74.47.72
Courriel : emmanuel.valenza@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo Département Développement Economique 26, rue Barthélémy de Laffemas 26000 VALENCE

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du BIEN: Terrain d'activités

Adresse du BIEN: Rue Robert Schuman - VALENCE

Valeur vénale : 340 000 €

1 – Service consultant : Valence Romans Agglo
Affaire suivie par : Sébastien DORMOY

2 - Date de consultation
 Date de réception
 Date de visite
 Date de constitution du dossier « en état »

3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Cession amiable par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo dans le cadre de la commercialisation d'un lot de la ZA de Briffaut Est.

Projet de construction d'un bâtiment d'activités

Calendrier: 2ème trimestre 2018



4 - Description du Bien

Références cadastrales DT n°472, 473

Situation

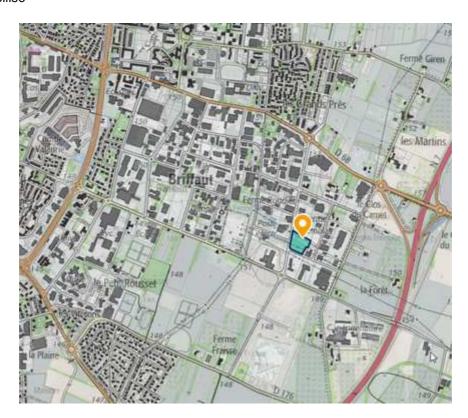
A l'est Valence, dans la ZA de Briffaut Est, un ensemble de 2 parcelles non bâties, de forme régulière, au carrefour de l'avenue Maurice Simonet et de la rue Robert Schumann. Zone d'activités

Consistance

Terrain en nature de lot d'activités

Surfaces estimées Emprise foncière à 10 193 m²

Etat du bien Terrain viabilisé



5 - SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo

Origine de propriété : Inconnue

Etat d'occupation : Libre

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fi chiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

6 - Urbanisme et réseaux

Document d'urbanisme: PLU du 19/12/16 - Zone UE3

Dispositions d'urbanisme de la zone: Zone dédiée aux développement des activités économiques. Secteur UE3 correspondant à la ZA de Briffaut Est.

Pas de CES, hauteur maximale des constructions à 17 m

Recul de 5 m par rapport aux voies publiques

Servitudes

Servitudes de présence de 2 lignes aériennes HT et de présence d'un pylône électrique

Etat des réseaux Réseaux présents

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode d'estimation par comparaison directe de biens similaires. Cette méthode consiste à partir directement des références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celles du bien expertisé.

La valeur vénale du bien peut être estimée à 340 000 €ht, soit 33 €/m².

Une marge de négociation de 10 % peut être acceptée.

8 - Durée de Validité

Le présent avis est valable pendant 24 mois

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques Par délégation, l'Inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel VALENZA